



DESVRES SAMER NATATION



Club affilié à la Fédération Française de Natation



[Desvres Samer Natation](#)



desvressamernatation@orange.fr

Règlement du PJAN / été 2024

Opération ministérielle « J'apprends à nager »

Article 1 -Inscriptions

Pour pouvoir participer à l'opération ministérielle PJAN il faut être âgé entre 6 et 12 ans.

Le dossier d'inscription comprend :

- Un bulletin d'adhésion à compléter, dater et signer.
- Un formulaire de licence FFN à renseigner.
- Un certificat médical daté de moins d'un mois au jour de l'inscription, justifiant l'aptitude à la pratique de la natation.
- Une photo d'identité.
- La photocopie recto verso de la carte d'identité.
- Le règlement de la cotisation forfaitaire de 10,00€ pour les 10 séances programmées comprenant la licence fédérale ; le règlement est à l'ordre de « Desvres Samer Natation ».

L'adhésion couvre la période de l'opération PJAN du 29 juillet au 9 août 2024.

Les dossiers complets devront être retournés avant le 19 juillet 2024. Passé cette date, les dossiers ne seront plus acceptés. Tout dossier incomplet sera refusé.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement Intérieur du PJAN et des Statuts de l'association.

L'admission aux séances du PJAN ne sera acceptée que si le dossier d'inscription est complet.

Aucun remboursement de la cotisation forfaitaire n'est possible.

Le tarif de la cotisation ouvre les droits suivants :

- Accès au centre aquatique Natureo et aux 10 séances du PJAN programmées à l'été 2024.
- Accès aux séances encadrées par du personnel qualifié (diplômé d'Etat ou fédéral).
- Délivrance d'une licence « J'apprends à Nager » de la Fédération Française de Natation.
- Garantie individuelle accident (comprise dans la licence FFN).

Article 2 - Apprentissage de la Natation

Les séances de 45' auront ont lieu sur la période du 29 juillet au 9 août 2024 au centre aquatique Natureo selon le programme suivant :

1. Lundi 29/07 à 11H00
2. Mardi 30/07 à 11H00
3. Mercredi 31/07 à 11H00
4. Jeudi 1/08 à 11H00
5. Vendredi 2/08 à 11H00
6. Lundi 5/08 à 11H00
7. Mardi 6/08 à 11H00
8. Mercredi 7/08 à 11H00
9. Jeudi 8/08 à 11H00
10. Vendredi 9/08 à 11H00

Les séances pourront être reportées en cas de nécessité (encadrement insuffisant, problèmes techniques ou sanitaires etc.)

Article 3 - Responsabilités & Règles de fonctionnement

Les adhérents ne sont plus sous la responsabilité du club dès lors qu'ils ont quittés le bassin.

Seuls les enfants participants au PJAN pourront accéder au bassin sportif.

Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu de l'enseignement sans autorisation signée des parents ou du représentant légal.

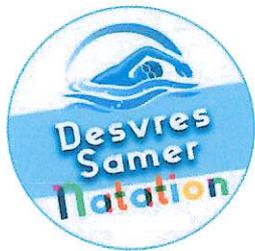
La piscine dispose d'un règlement intérieur ; celui-ci devra être strictement respecté.

Les adhérents devront porter une tenue adaptée, être respectueux des biens et des personnes dans le cadre des séances d'apprentissage de la natation.

Les éducateurs sportifs ont toute autorité pour exiger la sortie du bassin d'un ou plusieurs nageurs en cas de comportement inapproprié. L'exclusion temporaire ou définitive ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le club n'est pas responsable de la perte des effets vestimentaires ni des objets de valeur déposés dans les vestiaires ou sur le bassin.

Le Président de Desvres Samer Natation



DESVRES SAMER NATATION



Club affilié à la Fédération Française de Natation



[Desvres Samer Natation](#)



desvressamernatation@orange.fr

Bulletin d'adhésion PJAN / session été 2024

Opération ministérielle « J'apprends à nager »

- Nom.....
- Prénom.....
- Date et lieu de naissance.....
- Age.....
- Adresse.....
- Téléphone.....
- Adresse mail.....
- Personne à prévenir en cas d'accident.....
- Certificat médical d'« aptitude à la pratique de la natation »
- Photocopie recto verso de la carte d'identité

Je souhaite participer à la session PJAN été 2024 organisée en 10 séances de 45 minutes au centre aquatique Natureo.

Je verse la somme de 1€ par séance soit une cotisation de 10 € pour les 10 séances comprenant la licence FFN.

Chèque à l'ordre de « Desvres Samer Natation » ou Espèces

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement de l'opération PJAN que j'accepte et m'engage à respecter,

A , le.....

Signature du représentant légal de l'adhérent(e)

